

**VOTRE DOSSIER DE DEMANDE D'ACCÈS EN LICENCE DEUXIÈME ANNÉE,
MENTION SCIENCES DE LA VIE**

EN 3 ÉTAPES

1/ **Imprimez et lisez** attentivement le présent document (p 1 à 6)

2/ **Connectez-vous** au plus tard le **21 juin 2019 pour candidater** sur l'application « **E-candidat** » sur laquelle vous aurez de nombreux **renseignements à saisir** (vous aurez besoin, si vous en avez un, de votre numéro INE/INES/BEA, 11 caractères, figurant, entre autres, sur votre relevé de notes du baccalauréat).

Lien vers E-candidat : <https://ecandidat.u-bourgogne.fr/ecandidat>

3/ **Renseignez** très précisément le formulaire sur **E-candidat**, **imprimez la totalité du dossier**, ajoutez la page 2 du présent dossier, réunissez les pièces justificatives demandées sur E-candidat, et **envoyez le tout**, en lettre suivie ou en recommandé avec accusé de réception, à l'adresse indiquée sur E-candidat, au plus tard :

24 juin 2019

Cachet de la poste faisant foi

Les dossiers reçus ultérieurement seront traités au cas par cas.

MERCI DE VOTRE ATTENTION

Information sur la vie étudiante :

<http://ufr-svte.u-bourgogne.fr/images/stories/pdf/Doc-telechargeables/livret-accueil.pdf>

INSTRUCTIONS POUR LE DOSSIER D'ACCÈS EN L2

SCIENCES DE LA VIE

Date limite de candidature : 21 JUIN 2019

Ce dossier n'est pas un dossier d'inscription mais d'instructions. **La candidature doit s'effectuer en ligne sur le lien figurant page 1 et 3 de ce dossier.** Si vous êtes accepté(e) dans la filière choisie, vous devrez **vous inscrire administrativement sur internet (informations ultérieures).**

NOM : NOM de jeune fille :

Prénoms :

Quel parcours souhaiteriez-vous choisir ? (Ne cochez qu'une case, vous devrez cocher ce même parcours sur le logiciel E-candidat.) **VOUS NE POUVEZ CANDIDATER QUE POUR UN SEUL DES TROIS PARCOURS CI-DESSOUS.**

- Biologie des Organismes (BO)
- Biologie Générale (BG)
- Biologie Biochimie Physiologie (BBP)

Veuillez indiquer ci-après pour quel(s) autres parcours de licence vous avez postulé, à l'uB ou ailleurs (L3, autres L2, etc) :

Envisagez-vous de suivre cette L2 en formation continue ₁ ? Oui Non
₁ concerne ceux qui sont rentrés dans la vie active et ont donc quitté la formation initiale (études)

Avez-vous interrompu vos études depuis votre baccalauréat ? Oui Non
Si oui, de quelle date à quelle date ?

Etes-vous actuellement en emploi ? Oui Non

Précisez (quotité de travail, nom et adresse de l'employeur, dates du contrat) :

Etes-vous actuellement demandeur d'emploi ? Oui Non

Acceptez-vous, si la commission pédagogique l'estime nécessaire et sur sa proposition, de vous réorienter vers un autre parcours de la L2 Sciences de la vie ? Oui Non

Vous accepteriez d'être réorienté(e) éventuellement en :

- L2 Biologie Biochimie Physiologie (BBP) Oui Non
- L2 Biologie des organismes (BO) Oui Non
- L2 Biologie, géologie (BG) Oui Non
- L2 Sciences de la Terre (ST) Oui Non
- L2 Biologie, Chimie, Biochimie (BCB) Oui Non

CETTE PAGE DOIT ETRE IMPRIMÉE ET RENVOYÉE PAR COURRIER POSTAL AVEC LE RESTE DU DOSSIER SAISI SUR E-CANDIDAT, EN LETTRE SUIVIE OU EN RECOMMANDÉ AVEC AR

**CANDIDATURE EN L2 SCIENCES DE LA VIE,
2018 / 2019
QUESTIONS FRÉQUENTES SUR VOTRE DOSSIER**

MA CANDIDATURE		
1. Qu'est-ce que ce dossier ?	Un dossier d'INSTRUCTIONS à conserver (et non une inscription définitive)	Les modalités d'inscription définitives seront envoyées par mail en cas d'acceptation dans la filière
2. Où est le dossier de candidature en lui-même ?	En ligne sur l'application E-candidat.	https://ecandidat.u-bourgogne.fr/ecandidat
3. Que dois-je faire de ce dossier d'instructions et du dossier de candidature E-candidat ?	<ul style="list-style-type: none"> - Conserver les instructions - Renvoyer le dossier édité depuis E-candidat, accompagné de la p. 2 de ce dossier d'instructions et des pièces justificatives au plus tard le 24 juin 2019 	Renvoi obligatoire en LETTRE SUIVIE ou en RECOMMANDÉ AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION
4. Où renvoyer mon dossier E-candidat ?	Réunissez le dossier E-candidat, la page 2 du dossier d'instructions et toutes les pièces justificatives, puis envoyez à l'adresse ci-contre :	Université de Bourgogne UFR SVTE Scolarité / L2 SV 6 bd Gabriel 21000 DIJON
5. Je suis sur place, puis-je déposer mon dossier au lieu de l'envoyer ?	Oui. Vous pouvez le déposer à la scolarité aux heures d'ouverture du bureau (8 h/12 h – 13 h 30/17 h).	Il vous sera remis un reçu prouvant le dépôt de ce dossier. NE JAMAIS LE LAISSER À LA LOGE D'ACCUEIL OU AILLEURS.
6. Quelles sont les dates importantes ?	<ul style="list-style-type: none"> - Ouverture du serveur E-candidat pour cette filière : 14 MAI 2019 - Fermeture du serveur E-candidat le 21 JUIN 2019 à minuit. Date limite d'envoi des dossiers par courrier : le 24 JUIN 2019 à minuit. Il vous est vivement conseillé de le faire le plus tôt possible. 	<p>Aucune candidature ne pourra être saisie avant cette date</p> <p>Aucune nouvelle candidature ne pourra être saisie sur E-candidat après le 21 juin 2019, même si le dossier d'instructions est encore disponible sur le site de l'UFR</p>
7. Puis-je postuler pour chacun des trois parcours proposés de la L2 Sciences de la vie (BO, BG et BCP) ?	NON, vous devez choisir le parcours le plus adapté à votre cursus antérieur et à votre projet professionnel. Si vous hésitez, la responsable pédagogique peut vous guider (contactez-la par mail, uniquement pour une question pédagogique. La gestion administrative du dossier est uniquement assurée par le secrétariat, ne dérangez pas les enseignants chercheurs pour de telles questions). Il n'y a pas de	L'équipe pédagogique se réserve le droit, en cas de surcharge de certains parcours ou d'inadéquation du cursus antérieur, de conditionner l'admission à l'acceptation d'un parcours différent de celui sollicité par le candidat.

	capacité d'accueil maximum à ce jour.	
8. Quelles pièces justificatives joindre ?	La liste de toutes les pièces justificatives à joindre figure sur le dossier E-candidat que vous allez éditer. UNIQUEMENT DES PHOTOCOPIES EN NOIR ET BLANC. JAMAIS D'ORIGINAUX.	ATTENTION, vérifiez bien toutes vos pièces avant d'envoyer. NOUS SAVONS QUE VOUS NE DISPOSEZ SOUVENT PAS DE VOTRE RELEVÉ DE NOTES DU S2 AU MOMENT DE LA CANDIDATURE. Envoyez votre dossier sans ce relevé, vous nous l'adresserez dès que possible, séparément, en lettre suivie ou en recommandé.
9. Je suis de nationalité étrangère et je n'ai validé que des diplômes à l'étranger. Puis-je candidater via E-candidat ?	NON. Les étudiants internationaux n'ayant validé aucune année d'études supérieures en France, doivent respecter la procédure des Relations Internationales. Aucun dossier E-candidat avec ces caractéristiques ne sera étudié.	http://ub-link.u-bourgogne.fr/etudiants-internationaux/venir-a-titre-individuel.html
SUIVI DE MA CANDIDATURE		
10. J'ai envoyé mon dossier dans les temps. Et ensuite ?	Le secrétariat indiquera dans E-candidat la bonne réception du dossier.	Vous recevrez un mail automatique de E-candidat vous confirmant l'arrivée de votre dossier
11. J'ai envoyé mon dossier en lettre simple. Quelle conséquence ?	Le secrétariat n'accusera pas réception, et ne répondra pas à une éventuelle demande par mail ou téléphone.	<u>L'envoi en LETTRE SUIVIE ou en RECOMMANDÉ AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION est obligatoire.</u>
12. J'ai envoyé mon dossier il y a plusieurs jours, et je n'ai toujours pas reçu de mail de confirmation de réception via E-candidat. Pourquoi ?	Le secrétariat gère plusieurs centaines de dossiers. Soyez patients...	L'absence de confirmation 3 semaines après votre envoi doit cependant vous inquiéter. Dans ce cas, contactez-nous : scolarite-ufrsvte@u-bourgogne.fr
13. J'ai envoyé mon dossier après la date limite. Quelle conséquence ?	La commission décide ou non d'étudier le dossier en fonction des candidatures déjà traitées, des groupes constitués. Aucune garantie ne peut vous être fournie.	DATE LIMITE D'ENVOI : 24 JUIN 2019
14. Quand aurai-je une réponse ?	Les dossiers seront tous étudiés après la fermeture des candidatures. Soyez patients...	Une réponse vous sera fournie mi-juillet 2019 au plus tard.
15. Je ne proviens pas d'une L1 biologie/sciences de la vie et	Les dossiers de candidature des étudiants non titulaires (ou en	Une réponse sera fournie à tous ces dossiers.

de la terre, ai-je des chances d'être admis(e) ?	<p>passé de l'être) d'une L1 de biologie/SVT obtenue en France seront traités séparément.</p> <p>Pour être admis en L2 SV, les étudiants provenant de PACES doivent avoir <u>cumulativement</u> obtenu 10/20 minimum au semestre de tronc commun <u>ET</u> 10/20 à au moins un des concours de spécialité.</p>	Fournir le justificatif mentionnant les notes.
16. J'ai une question concernant mon dossier. Puis-je téléphoner ?	NON. Le secrétariat ne répond à aucune question au téléphone (saturé à cette période, les appels retardent la gestion des dossiers).	Conservez ces consignes, la plupart des réponses y figurent. En cas de problème spécifique, vous pouvez envoyer un mail : scolarite-ufrsvte@u-bourgogne.fr
17. Je viens de recevoir mon dernier relevé de notes de l'année en cours. J'attends la rentrée pour les apporter ?	NON. Dès que vous êtes en possession de votre dernier relevé de notes (le plus souvent : S2 de la licence 1), vous devez nous en adresser une copie.	Envoyez le tout en LETTRE SUIVIE ou en RECOMMANDÉ AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION OBLIGATOIREMENT, ou déposez-le en scolarité durant les heures d'ouverture du bureau.
18. J'ai été admis(e) dans la filière, que dois-je faire ?	<ul style="list-style-type: none"> - Si vous avez reçu un mail vous informant de votre admission, vous devez impérativement CONFIRMER VOTRE SOUHAIT DANS E-CANDIDAT AVANT LE 13/07/2019. - Vous devez demander à votre université actuelle un transfert de votre dossier administratif vers l'uB 	Transferts : voir ici http://ufr-svte.u-bourgogne.fr/scolarite/transferts.html
19. J'ai été admis dans une autre formation, que dois-je faire ?	Retournez sur E-candidat pour saisir un désistement et libérer une place. Si vous n'y avez plus accès, informez le secrétariat de votre renonciation.	Connectez-vous sur E-candidat ou envoyez un mail à : scolarite-ufrsvte@u-bourgogne.fr
20. Comment finaliser mon inscription administrative définitive ?	<p>Avec l'avis d'admission, vous recevrez dans le mail des consignes pour vous connecter à l'application d'inscription web.</p> <p>Dans les deux cas, Le serveur d'inscription ouvrira le 8 juillet 2019 à 14 h et fermera le 21 juillet 2019 à minuit. Il rouvrira ensuite le 26 août 2018 à 14 h.</p>	Munissez-vous d'une carte bleue pour payer votre inscription en ligne. Si vous êtes boursier(e), pensez à constituer un dossier de bourse LE PLUS TÔT POSSIBLE, un par département où vous candidatez, en détaillant

	Vous devez vous inscrire en ligne avant la rentrée.	les filières souhaitées, afin de ne pas retarder la prise en compte de votre bourse en cas d'admission.
21. Quand aura lieu la rentrée ?	La rentrée de la L2 SV aura lieu le 09 septembre 2019 (date, heure et lieu à reconfirmer sur le site de l'UFR). LA PRÉSENCE DE TOUS LES ÉTUDIANTS EST OBLIGATOIRE CE JOUR-LÀ.	Les emplois du temps seront consultables à partir de début septembre, uniquement par les étudiants régulièrement inscrits administrativement (depuis l'ENT).

Informations sur la vie étudiante et la scolarité :

<http://ufr-svte.u-bourgogne.fr/documents-a-telecharger.html>

Rubrique « infos pratiques »

<http://ufr-svte.u-bourgogne.fr/images/stories/pdf/Doc-telechargeables/livret-accueil.pdf>

Lien vers la fiche filière de la L2 sciences de la vie :

<http://www.u-bourgogne.fr/images/stories/odf/licence/ff-sciences-vie-l2.pdf>